



Panne véhicule 3 semaines après achat, recours vice caché

Par **kevin93**, le **25/03/2015** à **18:48**

Bonjour, rn rn le 02/03/2015 j'ai acheté une citroën C5 2.2 HDI de 2002 170 000km à un petit garage pour 2000€. rn Lors de l'essai du véhicule pas de soucis particulier, le contrôle technique affichait seulement défaut d'étanchéité ce qui est normal pour l'âge du véhicule. rn rn Le garage m'annonce qu'il y a une petite fuite de liquide hydraulique mais qu'il n'y a aucun frais à prévoir que le véhicule est révisé sans soucis. rn Aucune tâche visible car le véhicule possède un cache sous moteur. rn Pas d'odeur suspecte dans l'habitacle car un sapin odorant à la fraise venait d'être mis dans le véhicule. rn rn Lorsque nous avons fait les papiers de vente du véhicule, le vendeur m'a fait remplir un document d'achat du véhicule sans garantie. rn rn Lorsque je suis rentré à peine 50km après, le moteur passe en mode dégradé (sans puissance) avec divers voyants affichés. rn Je réussis malgré tout à rentrer doucement à mon domicile. rn Le lendemain j'informe le vendeur du véhicule de la panne qui me signale que j'ai acheté un véhicule sans garantie mais que suite aux réparations il pourrait me donner 50 euros pour me dédommager. rn J'emmène donc mon véhicule chez CITROËN qui me facture 150 € pour un problème de durite de décompression défailante et m'annonce que cette panne ne pouvait pas être visible sur un essai en ville car il faut que le turbo soit en charge constante sur route à vitesse élevée. rn Il m'annonce également qu'il y a une fuite de gasoil sur le véhicule et qu'il faudra la réparer. rn Je paie donc les réparations et prend rendez-vous pour aujourd'hui le 25/03/2015 car il n'avait pas de place avant. rn Aujourd'hui le garage m'appelle et me signale que c'est la pompe haute pression qui fuit beaucoup et que ça ne date pas d'aujourd'hui (le vendeur devait être au courant) mais pour quelqu'un de lambda il n'est pas facile de le savoir surtout avec un désodorisant qui couvre l'odeur. rn Seulement les réparations s'élèvent à 975 € et la fuite risque d'endommager d'autres pièces. rn J'ai envoyé un message au garage quoi ne me répond pas. rn rn Je voulais savoir s'il s'agit d'un vice caché et si oui, quel est le recours possible car j'ai signé un document comme quoi j'achète le véhicule sans garanti et je pense

que le vendeur va se cacher derrière ce document.
Malheureusement je ne possède pas la somme des réparations et j'habite à 80 km de mon lieu de travail sans possibilité de prendre les transports avec mes horaires de travail donc j'ai besoin d'un véhicule.
J'attend vos conseil.
Bien cordialement

Par **Lag0**, le **25/03/2015** à **18:55**

Bonjour,
Vous n'avez pas acheté un véhicule sans garantie car le vendeur vous doit la garantie légale de conformité (et oui, certains oublient que cette garantie s'applique aussi aux objets d'occasion).
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11094.xhtml>

Par **kevin93**, le **25/03/2015** à **19:18**

Je vous remercie pour cette réponse,
cette garantie s'applique mais si j'ai écrit un papier ou je reconnais acheter le véhicule sans garantie?
De plus, lorsque je regarde l'article, je n'arrive pas à voir s'il s'agit d'un défaut couvert par cette garantie. Quel est le recours?
Cdt